

Réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 241 de l'Assemblée sur le problème de l'énergie et du pétrole (25 avril 1974)

Légende: Le 25 avril 1974, face aux conséquences du choc pétrolier, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique la réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 241 de l'Assemblée sur le problème de l'énergie et du pétrole. Le Conseil est conscient du lien qui existe entre la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Europe et sa politique de défense. Étant donné que les principales mesures proposées dans la recommandation sont en cours d'étude dans les différentes enceintes internationales spécialisées, le Conseil est dans l'impossibilité de répondre plus amplement à la recommandation de l'Assemblée.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du Secrétaire général. Recommandation No 241 de l'Assemblée. Londres: 25.04.1974. C (74) 63. 2 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1973, 01/11/1973-05/05/1981. File 202.424.40. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_241_de_l_assemblee_sur_le_probleme_de_l_energie_et_du_petrole_25_avril_1974-fr-b1afd095-6a72-4471-be36-2bof2576bd05.html



Date de dernière mise à jour: 07/11/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (74) 63

Original français/anglais

25 avril 1974

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 241 de l'Assemblée

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la Recommandation No 241 de l'Assemblée.

Cette réponse, qui a été adoptée par le Conseil au cours de sa réunion du 24 avril 1974, vient d'être transmise à l'Assemblée (cf. doc. CR (74) 8, IV, 3).



9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (74) 63

Réponse à la Recommandation No 241 de l'Assemblée
sur le problème de l'énergie et du pétrole

Le Conseil de l'U.E.O. est pleinement conscient du lien existant entre la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Europe et sa politique de défense.

Il souligne toutefois que l'étude des mesures proposées dans la recommandation No 241 de l'Assemblée est d'ores et déjà en cours dans les enceintes internationales spécialisées.

Dans ces circonstances le Conseil se voit dans l'impossibilité de répondre plus amplement à la recommandation de l'Assemblée.

U.E.O. SANS CLASSIFICATION